

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
ANNÉE 2023**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et les villes (chapitre C-19), le calendrier des séances ordinaires de l'année 2023.
2. Les séances se tiendront en la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Rimouski, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, à **19 h 30**, aux jours suivants :
  - 9 et 23 janvier;
  - 13 et 27 février;
  - 13 et 27 mars;
  - 11 et 24 avril;
  - 8, 15 et 23 mai;
  - 5 et 19 juin;
  - 3 et 17 juillet;
  - 21 août;
  - 5 et 18 septembre;
  - 2 et 16 octobre;
  - 6 et 20 novembre;
  - 4 et 11 décembre.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 30<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2022**



Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat